

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS  
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

**Séance du 09 Juillet 2014**

**INVESTISSEMENTS**

**7 – INVESTISSEMENTS TRAMWAY**

**PROJET TRAM ENVOL**

**7.14 – Marché P 2014 12015 M : Marché de fourniture et d'installation des équipements de détection Tramway : Approbation du marché à conclure avec l'entreprise SPIE SO.**

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

**COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :**

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, MME MARTI, MM MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CARNEIRO, CHOLLET, KELLER, LAGLEIZE.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :**

Etait absent excusé :

M. AREVALO.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LAFON.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL :**

Etait présent :

M. BACOU.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LERY.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :**

Etait absente excusée :

MME. ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.03.29.8.1 du 29 mars 2010, a approuvé le programme de l'opération ligne Envol pour la desserte de l'aéroport.
- Par délibération D.2011.05.30.4.1 du 30 mai 2011, a approuvé l'Avant-Projet et arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle à 55 millions d'euros HT, incluant le matériel roulant et y compris 2 M€ HT de provisions pour aléas (valeur janvier 2009).
- Par délibération D.2012.12.20.7.4 du 20 décembre 2012, a autorisé la signature du marché P 2012 10657 M de Fourniture et d'installation des équipements de détection Tramway avec l'entreprise SPIE Sud-Ouest pour un montant de 332 771,04 € HT.
- Par délibération D.2013.04.04.8.14 du 4 avril 2013, a approuvé le rapport d'état d'avancement de l'opération ligne Envol, faisant état des modifications de programme et aléas intervenus depuis l'approbation de l'avant-projet et arrêta l'enveloppe financière prévisionnelle à 69 millions d'euros HT (valeur janvier 2009).

Dans le cadre de la ligne T1, la détection Tramway avait été installée par la société SPIE SO.

Pour la ligne Envol, les équipements au sol (boucles) devaient être entièrement compatibles avec les équipements embarqués (balises) de l'ensemble du parc de rames existant afin de pouvoir garantir le fonctionnement plein et entier de la priorité du tramway aux carrefours à feux. Il avait donc été conclu, en vertu de l'article 144 II 3° du Code des Marchés Publics, un premier marché négocié de fourniture et d'installation des équipements de détection pour la priorité Tramway avec l'entreprise SPIE, ces prestations ne pouvant être réalisées que par cette dernière pour des raisons techniques.

Pour les compléments de fourniture et d'installation des équipements de détection, objet du présent marché et liés aux travaux en cours de réalisation sur la ligne, il est proposé de conclure un deuxième marché négocié sans mise en concurrence en vertu de l'article 144 II 3° du Codes des Marchés Publics.

Le présent marché P 2014 12015 M a pour objet la fourniture et la mise en œuvre des équipements de détection tramway de la ligne Envol (yc études, essais, mise en service et documentation), sur la commune de Blagnac.

Ces prestations consistent notamment en la :

1- Prise en compte du retour d'expérience Garonne

Il s'agit de la fourniture et l'installation d'équipements de détection tramway eu égard au retour d'expérience de la ligne T1, permettant de :

- réaliser l'optimisation du temps d'allumage des feux R25 (traversée de la plateforme par les piétons),
- améliorer les approches du tramway sur les carrefours.

**2- Fourniture d'équipements de détection tramway pour Signalisation Ferroviaire**

Il s'agit de la fourniture et l'installation d'équipements de détection tramway pour la signalisation ferroviaire suite à la modification de programme actant l'achat de 4 rames supplémentaires.

**3- Demandes complémentaires de Toulouse Métropole et d'Aéroport Toulouse Blagnac (ATB)**

Il s'agit de la fourniture et de l'installation d'équipements de détection tramway pour :

- une traversée piétonne supplémentaire au droit du carrefour Latécoère/Cuisine centrale,
- pour une traversée piétonne + cycle au droit du carrefour Lindbergh/Aéroport.

Le délai nécessaire à la réalisation des prestations est de 8 mois.

Après négociation, nonobstant des quantités moindres, tous les prix de ce marché sont équivalents aux prix unitaires du marché initial P 2012 10657 M. Le montant du marché est arrêté à 94 472,40 € H.T.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **19/06/14**, attribué le présent marché négocié pour un montant de 94 472,40 € H.T.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché P 2014 12015 M avec l'entreprise SPIE SUD-OUEST.

\* \*  
\*

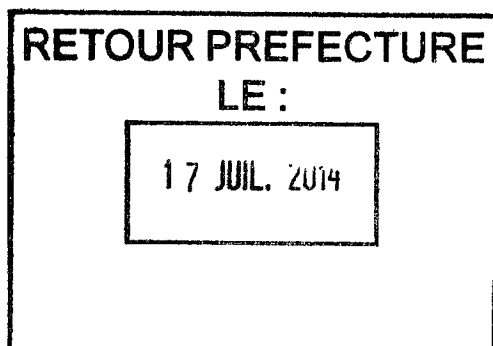
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

**ARTICLE 1 : AUTORISE** la dépense correspondante.

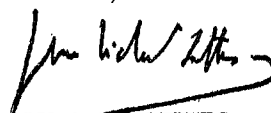
**ARTICLE 2 : AUTORISE** la SMAT à signer avec l'entreprise SPIE SUD-OUEST le marché P 2014 12015 M concernant la fourniture et l'installation des équipements de détection tramway, pour un montant de 94 472,40 € HT.

**ARTICLE 3 :** DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Jean-Michel LATTES